



**DEPARTEMENT DE L'HERAULT - ARRONDISSEMENT DE BEZIERS - Commune de POMEROLS
COMpte RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 08 MARS 2022 A 18H30**

L'an deux mille vingt deux, le 08 mars 2022 à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de M. Le Maire, Laurent DURBAN à la salle du Conseil Municipal, Mairie de Pomérols.

Présents :

Mrs Mickael DERRIEUX, Laurent DURBAN, Bernard ICHÉ, Jean-Louis LAUX, M Franck LERICHE, Christian RIBIERO, Gérard ORTIZ, Thierry SICARD, Claude STEKELOROM.

Mmes Ana BAYONA, Céline CAPDIVILA, Fabienne FABRE, Angelica LE-GOFF, Marie-Aimée POMAREDE, Sylvie SALVADOR, Nelly SORLI, Marie-Line THIEULES.

Mme Stéphanie BROUSSET, service administratif

M. le Maire propose de nommer Mme Céline CAPDIVILA comme secrétaire de séance.

M. le Maire met au vote le PV de la séance du conseil municipal du 09 février 2022 : **Adoption à l'unanimité.**

1- COMPLEXE SPORTIF ET CULTUREL DE MARCHE GAY

A) CREATION D'UNE REGIE COMMUNALE

M. le Maire informe le conseil que la commune doit procéder à la création d'une nouvelle régie pour l'encaissement des entrées des spectacles que nous organisons dans la nouvelle salle polyvalente.

M. le Maire propose de nommer Mme Isabelle ANGUERA comme régisseuse principale et Mme Stéphanie BROUSSET comme régisseuse suppléante.

M. le Maire fait procéder au vote : **Adoption à l'unanimité.**

B) FIXATION DES TARIFS DE LOCATION

M. le Maire propose les tarifs de location suivants :

- Pour les habitants de Pomérols : 600 €
- Pour les non résidents de la commune : 1 500 €

M. le Maire précise que cette salle peut être louée qu'à partir de 150 personnes.

Elle sera prêtée gracieusement aux parties politiques (notamment en période électorale) et aux associations du village (pour des manifestations événementielles : tél que spectacle de fin d'année, représentation etc).

M. le Maire propose le tarif de 500 € pour les professionnels tél que les notaires, architectes et autres.

M. le Maire propose de fixer le montant du dépôt de garantie à 2300 € pour les éventuelles dégradations occasionnées pendant la location auquel s'ajoute 300 € pour le ménage.

Concernant les billetteries spectacles, certaines seront gratuites et les prix pourront variés de 5 à 20€. Le but est de faire découvrir la culture à l'ensemble de la population.

M. le Maire fait procéder au vote : **Adoption à l'unanimité.**

C) APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR ET DU CONTRAT DE LOCATION

La proposition de règlement intérieur ainsi que du contrat de location a été transmis par mail à l'ensemble des conseillers municipaux.

Mme Stéphanie BROUSSET a tenu compte des éventuelles remarques ou modifications demandées.

M. le Maire fait procéder au vote de ce règlement intérieur et du contrat de location : **Adoption à l'unanimité.**

2- MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Le tableau mentionne :

- Deux nouveaux emplois d'« Agents de maîtrise » dans le cadre de la promotion interne de l'évolution de carrière de 2 agents de la commune.
- La création d'un poste polyvalent « d'Agent technique » qui aura en charge la gestion de la salle polyvalente et fera parti également du personnel du service technique à partir du 01/07/2022.

M. le Maire propose de voter le tableau des emplois suivants :

EMPLOIS PERMANENTS	CATEGORIE	EFFECTIF	DURÉE HEBDOMADAIRE
Directeur Général des services	A	1	35h
Attaché principal	A	1	35h
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	B	1	35h
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	B	1	35h
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	1	35h
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	1	35h
Adjoint administratif	C	1	35h
Brigadier-Chef principal de police municipale	B	1	35h
Gardien-Brigadier de police municipale	C	1	35h
Agent de maîtrise principal	C	1	35h
Agent de maîtrise	C	2	35 h
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	4	35h
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	1	35h
Adjoint technique	C	3	35h
Agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	C	1	35h
Agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles	C	2	35h
EMPLOIS TEMPORAIRES			
Adjoint administratif	C	1	35h
Adjoint technique	C	1	35h
Adjoint technique	C	1	20h
Adjoint technique	C	1	27h

M. le Maire fait procéder au vote : **Adoption à l'unanimité.**

3- RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SUR DES EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN ACROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

Comme chaque année, la commune va procéder au recrutement saisonnier des jeunes de 16 à 18 ans de Pomerols : contrats d'environ 20 heures d'une durée de 15 jours

Les deux plus âgés sont généralement affectés au relais de l'office de Tourisme.

M. le Maire propose de lancer l'avis à candidature.

M. le Maire fait procéder au vote : **Adoption à l'unanimité**

4- CONVENTION AVEC LE SDIS POUR LA GARDE DES ENFANTS PENDANT LE TEMPS PERISCOLAIRE.

Le groupement des sapeurs pompiers volontaires du centre de secours regroupant les communes de Florensac Pomérols et Pinet compte des « Pères et mères de famille » dont les enfants fréquentent l'école de Pomerols. En signant cette convention avec le SDIS, nous permettons aux parents de se rendre sur l'intervention et en échange la commune prend en charge leurs enfants pendant les temps périscolaires (cantine, garderie du matin ou du soir).

M. le Maire fait procéder au vote : **Adoption à l'unanimité**

- QUESTIONS DIVERSES

- **Compte rendu des décisions prises par délégation par M. Le Maire** : Signature des 3 contrats des manifestations organisées à la nouvelle salle polyvalente : Céline DUBOIS présente Mado la Niçoise, Les danseurs celtiques et Daniel VILLANOVA. Une Battle HIP HOP est également organisée le samedi 07 mai 2022.
- **Solidarité Ukraine** : Suite à la réunion entre le Président de l'agglomération et le préfet, un appel à la générosité est lancé pour venir en aide à la population Ukrainienne. Leurs besoins sont essentiellement des produits pharmaceutiques. M. le Maire va également solliciter nos pharmaciens. Ils reviendront vers la commune dans un second temps si des besoins se révélaient pour l'accueil de familles Ukrainiennes. Une demande de recensement de personnes pouvant accueillir est en cours.
- **Avancement du Pôle médical** : Les travaux avancent correctement. La crainte du maître d'œuvre serait des soucis d'approvisionnement. Les pré-murs de l'étage seront mis semaine prochaine. Nous risquons également d'avoir un surcoût dû à la forte augmentation du coût des matières premières (Inflation mondiale).
- M. le Maire va recevoir un nouveau médecin qui va venir visiter les travaux (ce médecin visite actuellement plusieurs communes) à suivre... M. le Maire lui a déjà donné le montant du loyer de 300€. Le But est de créer un partenariat entre la commune et le personnel de santé pour répondre aux attentes de la population.
- **La mutualisation avec la police municipale de Marseillan** suit son cours : les projets ont été envoyés aux deux sous-préfectures dont nos communes dépendent.
- **Fermeture d'une classe de maternelle à la rentrée de septembre** (dûe aux manques d'effectifs)
- **Courrier reçu d'une délégation du « chemin de Donaro »** : Ce courrier relate les craintes de circulation engendrées par le nouveau quartier. Actuellement il existe une seule sortie sur la route de Marseillan. Il est prévu une 2ème sortie route de Mèze sur une prochaine révision du PLU (échéance pas encore définie). M. le Maire rappelle que ces terrains sont constructibles depuis 1983. M. le Maire espère attirer une population jeune, ceux qui permettraient d'intégrer des enfants aux seins de notre groupe scolaire. (espoir de réouverture de classe). M. le Maire fera passer copie de ce courrier à l'ensemble des conseillers municipaux
- **Galerie d'art** : Une personne a émis le souhait d'ouvrir une galerie d'art (sur la Grand Rue à la place de l'ancienne Pizzeria). M. le Maire a émis un avis favorable pour dynamiser le cœur de ville.
- **Rassemblement des artistes**: la commission culture s'est réunie et a proposé un rassemblement de tous les artistes Pomérolais à la nouvelle salle polyvalente.